

Quel est le statut juridique d'un bénévole d'association ?

Fiche pratique publié le 24/03/2014, vu 605 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Le statut de bénévole associatif n'est encadré par aucune loi et reste donc très informel.

Lorsque le bénévole est également membre de l'association, ses droits et obligations sont les mêmes que tout membre de l'association.

Voir le guide